



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 janvier 2020

**Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé et Adrien Taquet, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, réaffirment l'engagement du gouvernement à renforcer la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent**

*A l'occasion d'un débat organisé jeudi 9 janvier au Sénat sur la situation de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent en France, Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance a rappelé les mesures prises par la ministre des Solidarités et de la Santé en faveur de la psychiatrie, notamment celle de l'enfant et de l'adolescent, et le renfort à cette activité qui se poursuivra en 2020.*

Inscrit dans la feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie initiée par la ministre des Solidarités et de la Santé en 2019, le renfort de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent est une condition essentielle vers une efficacité accrue des politiques de protection de l'enfance dans chaque département.

Agnès Buzyn et Adrien Taquet tiennent à souligner les moyens financiers alloués en fin d'année 2019 pour renforcer l'offre de soins en psychiatrie pour les enfants, faisant suite à un appel à projets doté de 20 millions d'euros lancé en juillet 2019. 35 projets ont été retenus. Les départements non pourvus ou sous-dotés au regard des besoins des personnes concernées ont été spécifiquement visés. Les projets retenus portent sur la création de lits d'hospitalisation, de places de crise ou de post-crise, d'évaluation et de prise en charge des situations urgentes, ainsi que de places d'hospitalisation de jour.

Le lancement en 2019 du fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie, doté de 10 millions d'euros, a également porté une attention particulière à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et à la périnatalité. Ce fonds, destiné à valoriser de nouvelles pratiques organisationnelles, a fait l'objet d'un appel à projets national, relayé au niveau régional par chaque ARS. Sur les 42 projets retenus, 19 ciblent plus spécifiquement le repérage et la prise en charge précoce en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et la psychiatrie périnatale. Les ministres seront extrêmement attentifs à la concrétisation effective en 2020 de cette offre supplémentaire.

Ces deux appels à projet sont reconduits en 2020.

La feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie prévoit également de renforcer l'attractivité des métiers de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent: 20 postes de chefs de cliniques – assistants hospitaliers (CCA - AH) ont été créés en deux ans, avec un recrutement par appel à projets conjoint entre les ministères de l'Enseignement supérieur et celui des Solidarités et de la Santé. Les ministres réaffirment la volonté que chaque faculté de médecine dispose de PU-PH en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Toutes les actions menées s'inscrivent directement dans la feuille de route globale du ministère: la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, présentée le 14 octobre dernier, insiste particulièrement sur la volonté d'intervenir le plus tôt possible pour la protection de la santé des enfants protégés et à protéger. C'est pourquoi, au titre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, un parcours de soins coordonné des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance est expérimenté dans trois territoires (Loire-Atlantique, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Vienne). Cette expérimentation sera étendue cette année et concernera 10 territoires au total.

Les ministres rappellent également que la nouvelle loi de financement de sécurité sociale votée en décembre dernier a créé une consultation complexe pour le bilan de santé des enfants confiés à leur entrée dans les dispositifs de protection de l'enfance.

La mise en œuvre à titre expérimental dans 3 régions (Ile-de-France, Grand Est et Pays-de-la-Loire) et pour une durée de 3 ans du dispositif « Ecout'émoi » est une autre illustration concrète de l'action du gouvernement envers la santé mentale des jeunes. Il s'agit de permettre à des jeunes en souffrance psychique d'avoir un accès facilité et rapide à des consultations intégralement remboursées par l'Assurance Maladie avec des psychologues libéraux. Pleinement opérationnel depuis le milieu de l'année 2019, ce sont près de 300 jeunes qui ont été concernés par ce dispositif dans les trois régions mentionnées.

Enfin, Adrien Taquet, dans le cadre du nouveau plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants dévoilé le 20 novembre dernier, a annoncé la mise en place de 5 nouveaux dispositifs de prise en charge du psychotraumatisme pour compléter les 10 centres en activité depuis fin 2018 et ainsi renforcer le maillage du territoire national.

Agnès Buzyn et Adrien Taquet réaffirment leur engagement à poursuivre l'ensemble des actions de prévention engagées en faveur de la santé mentale des jeunes et des enfants, et de maintenir le soutien de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Face au constat que 32% des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance ont des troubles psychiatriques contre 2,6% de la population générale, ces mesures doivent contribuer à accroître l'efficacité globale des politiques de protection de l'enfance tant sur le plan préventif que dans la qualité des parcours de protection.

**Contact :**

Service de presse d'Agnès BUZYN – [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Service de presse d'Adrien TAQUET – 01 40 56 84 92 – [sec.presse.enfance@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.enfance@sante.gouv.fr)